

# Evaluation de la situation épidémiologique au niveau communal

23/03/2021

## Contexte

Dans le plan élaboré par les Ministres de l'Éducation du pays le 21 mars 2021 pour assurer une meilleure maîtrise de la circulation du virus SARS-CoV-2 en milieu scolaire, il a été proposé d'utiliser la liste des communes qui doivent faire l'objet d'une surveillance renforcée (réunion de la cellule de crise), établie hebdomadairement par le RAG, pour identifier les communes où des mesures supplémentaires doivent être prises (fermeture de la classe entière lorsqu'il y a un cas, pour la période du 24 mars jusqu'aux vacances de Pâques).

Néanmoins, les critères utilisés pour cette liste de communes ne répondent pas du tout à l'objectif du plan, c.à.d. identifier les communes où la situation épidémiologique est plus préoccupante qu'ailleurs. L'objectif de la liste dans les avis RAG est plutôt d'identifier les communes où il y a un signal que la situation se détériore (système d'alerte « Early Warning »), sur base d'indicateurs de changement plutôt que de sévérité. Aussi, dans cette liste, les communes pour lesquelles le service régional d'inspection sanitaire rapporte une explication claire à cette tendance (comme un cluster connu dans un établissement de soins ou une entreprise) sont retirées de la liste.

C'est pourquoi, d'autres indicateurs ont été utilisés pour établir la liste des communes où la situation épidémiologique est particulièrement préoccupante.

## Recommandations

- Les critères proposés pour identifier les communes les plus à risque sont :
  - Une incidence cumulée sur 14 jours > 600/100 000 habitants ;
  - ET au moins 10 nouvelles infections rapportées au cours des 7 derniers jours ;
  - ET un taux de positivité supérieur à la valeur nationale.
- Il est rappelé que les indicateurs quantitatifs sont proposés à titre indicatif. L'évaluation de la situation sur le terrain par les services de médecine scolaire (PSE/CLB) appuyés au besoin par le mSPOC (en Flandre) ou l'OST (équipe de soutien en cas d'épidémie en région wallonne) prime sur la liste des communes ci-dessous.
- Le niveau d'application de ces critères est la commune. Un travail est en cours pour différencier au niveau du code postal, mais cela n'est pas encore applicable pour le moment.
- Il est toutefois précisé que le niveau de la commune/code postal n'est pas très pertinent en ce qui concerne la population qui fréquente les écoles. En effet, des échanges d'élèves entre différentes communes sont fréquents, d'autant plus dans des communes en ville. C'est pourquoi, il convient aux gouverneurs d'évaluer si une zone doit être considérée plutôt qu'une commune.
- La liste sera mise à jour lundi 29 mars ainsi que mardi 6 avril et envoyée au Ministres de l'éducation ainsi que les représentants régionaux de la santé. Si une mise à jour est nécessaire entre ces deux moments, la demande peut être faite auprès de Sciensano.

- L'évolution de la situation épidémiologique étant préoccupante dans tout le pays, la liste d'alerte précoce des communes dans le RAG epidemio hebdomadaire sera arrêtée pour le moment. Cela présente l'avantage supplémentaire d'éviter la confusion que deux listes Covid différentes risquent d'entraîner au niveau des autorités locales.

## Liste des communes

Commune	Nb cas 7 j	Incidence (14j)	PR (%)
Antwerpen			
-			
Brabant Wallon			
Genappe	94	803	11.6
Incourt	23	616	12.8
Mont-Saint-Guibert	26	608	9.8
Villers-la-Ville	62	762	13.7
Walhain	34	652	9.3
Brussel			
Jette	165	624	10.3
Molenbeek-Saint-Jean	350	600	13.5
Saint-Josse-ten-Noode	98	636	11.5
Schaerbeek	512	666	10.7
Hainaut			
Aiseau-Presles	82	1043	16.7
Anderlues	63	752	13.1
Beaumont	25	614	10.7
Binche	148	729	11.8
Boussu	76	605	11.3
Braine-le-Comte	113	861	11.9
Chapelle-lez-Herlaimont	99	1155	14.9
Chimay	58	1295	9.7
Comines-Warneton	79	737	14.0
Courcelles	130	673	13.6
Erquennes	34	751	9.3
Estinnes	29	670	10.2
Farciennes	44	693	13.5
Fontaine-l'Évêque	95	1144	13.5
Hensies	21	657	10.4
La Louvière	308	658	11.5
Le Roeulx	36	664	11.5
Merbes-le-Château	12	617	8.3
Momignies	21	748	8.7
Montigny-le-Tilleul	32	622	11.3
Morlanwelz	74	690	9.2
Sivry-Rance	19	605	9.0

Liège			
Braives	26	657	15.3
Héron	20	657	12.9
Saint-Georges-sur-Meuse	20	635	10.0
Limburg			
Maasmechelen	191	742	11.5
Zutendaal	29	604	10.0
Luxembourg			
Fauvillers	27	1682	21.6
Meix-devant-Virton	19	1744	12.6
Messancy	37	641	9.5
Neufchâteau (Neufchâteau)	32	616	11.1
Paliseul	16	649	9.1
Tellin	15	860	11.0
Vaux-sur-Sûre	40	1535	12.4
Virton	62	749	13.2
Namur			
Andenne	168	899	15.6
Assesse	32	635	13.5
Beauraing	40	775	9.6
Dinant	83	927	16.2
Doische	19	842	12.5
Fernelmont	32	657	9.4
Florennes	62	1420	10.9
Floreffe	35	675	16.3
Fosses-la-Ville	40	745	11.1
Gedinne	26	1010	15.3
Gembloux	187	1006	15.6
Hastière	22	914	11.3
Houyet	29	1143	8.7
Jemeppe-sur-Sambre	103	874	14.3
La Bruyère	46	823	10.5
Mettet	63	715	12.3
Namur	459	622	12.5
Philippeville	73	1109	14.8
Rochefort	42	636	9.0
Sambreville	153	916	11.9
Sombreffe	41	884	10.8
Yvoir	49	714	14.2
Oost-Vaanderen			
Gent	1030	635	9.8
Herzele	89	825	10.3
Laarne	35	655	7.9
Lokeren	186	802	10.1

Sint-Niklaas (Sint-Niklaas)	288	615	10.1
Wachtebeke	36	679	12.9
Zele	153	1078	13.5
Zottegem	105	633	9.6
Zulte	73	678	10.5
Vlaams Brabant			
Wemmel	62	749	11.1
West-Vlaanderen			
Dentergem	35	906	10.0
Oostrozebeke	130	2212	15.3
Ruiselede	22	689	9.8
Staden	51	747	10.0
Waregem	176	748	9.0
Wervik	103	851	9.9
Wielsbeke	60	661	11.1